Monsieur le Maire de Saint-Aulaye-Puymangou et son conseil 9, rue du Docteur Lacroix 24410 – Saint-Aulaye

Objet : Opposition aux projets éoliens dans la forêt de la Double

Monsieur le Maire, Madame le Maire délégué, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commune nouvelle de Saint-Aulaye-Puymangou ainsi que les communes voisines sont la cible de plusieurs projets éoliens développés par la société privée Abo Wind.

Nous vous faisons part de notre totale opposition à tout projet d'éoliennes industrielles dans la forêt de La Double pour les motifs suivants :

- L'énergie éolienne n'est pas une énergie renouvelable adaptée à notre territoire : le vent n'y est ni assez fort, ni assez régulier, d'où la démesure des éoliennes envisagées (182 mètres de haut et rotor d'un diamètre de 114 mètres). Nous ne voulons pas nous faire imposer une énergie sur notre territoire qui n'y verrait jamais le jour sans être si fortement subventionnée.
- Nous bénéficions d'une forêt emblématique et d'une nature préservée, aimées de vos administrés et qui attirent les touristes. C'est à nos yeux un patrimoine très riche - dont les potentialités n'ont pas encore été toutes développées - que vous avez le devoir de défendre. Nous ne voulons pas l'industrialisation de notre forêt.
- Les projets éoliens impactent les paysages bien au-delà de la sphère communale. C'est un projet de territoire qui a des conséquences à des dizaines de kilomètres. Or les projets se font en désordre à l'initiative des entreprises privées depuis la suppression des Zones de Développement de l'Eolien (ZDE) en avril 2013 par la loi Brottes. Autour de Saint-Aulaye, ont été demandées à la préfecture 5 éoliennes à Puymangou et Parcoul et 8 à Saint-Vincent-Jalmoutiers; 5 sont à l'étude au bois de Salamou et plus de 14 à Saint-Michel-Léparon. Les projets fleurissent en Dordogne (11 projets) ainsi qu'en Sud-Charente, Haute-Saintonge et Nord-Gironde (30 projets de près de 200 éoliennes). Nous ne voulons pas brader notre environnement. 23 conseils municipaux voisins ont déjà exprimé leur opposition à tout projet éolien dans la forêt de la Double.
- Les éoliennes représentent un risque majeur en cas d'incendies de forêts. En effet, les Canadairs sont contraints dans leur intervention jusqu'à un kilomètre des éoliennes. L'augmentation des moyens de lutte au sol exigée de la part des promoteurs éoliens n'est pas suffisante : ces moyens ne rendront pas possibles l'intervention aérienne, indispensable dans certaines conditions : en 2015,

interventions de Canadairs à Saint-Christophe-de-Double, Médillac et Saint-Romain pour éteindre des incendies ; en août 2011, intervention des Canadairs à Saint-Privat des Prés. Nous vous demandons, à vous élus, de ne pas accepter ce risque majeur.

- La distance entre les éoliennes et les habitations est notoirement insuffisante (632 mètres). La distance de 1000 mètres qui avait été votée par le Sénat n'a pas été retenue par l'Assemblée Nationale mais le préfet a désormais la possibilité d'augmenter la distance minimale des 500 mètres. Vous ne devez pas accepter des distances aussi faibles compte tenu des risques sanitaires, notamment les infrasons. Le principe de précaution doit vous conduire à refuser de tels projets dans notre secteur où l'habitat est dispersé.
- La promesse de revenus fiscaux ne suffit pas pour approuver de tels projets. Qui peut garantir leur perennité ? Qui savait la nouvelle organisation des communes et des communatés de communes en 2013 ? Nous ne voulons pas subir localement les aspects négatifs pour des revenus fiscaux non garantis et appelés à se dissoudre dans de grands ensembles administratifs.
- L'opposition locale est exceptionnelle. De très nombreuses interventions, plus de 850, comprenant de nombreux maires et associations, se sont déclarées contre l'introduction d'un secteur éolien dans le PLU de La Roche-Chalais au cours de l'enquête publique de juillet 2015, ce qui a conduit le conseil municipal à retirer le 3 août le secteur éolien de son projet de PLU. Nous vous demandons de prendre en compte cette forte opposition.
- La plupart des responsables politiques du département sont défavorables à ce type d'énergie en Dordogne : parmi eux, le sénateur Bernard Cazeau et le président du conseil départemental Germinal Peiro.
- Nous sommes attentifs aux situations de prises illégales d'intérêt. Nous appelons votre vigilance contre toute complicité.

Le porteur de projet mène des démarches de nature commerciale très rodées et motivées par les subventions actuellement existantes qui fondent le « business model » de ces sociétés. A l'examen, les aspects négatifs de ces projets l'emportent largement sur les aspects positifs.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, Madame le Maire délégué, Mesdames et Messieurs les Conseillers, l'expression de notre considération très distinguée.

Prénom Nom :	Adresse :
-	-
-	-
Date:	
Signature(s)	